

tous les jours de la semaine prochaine et, par la suite, les lundis, mercredis et jeudis jusqu'à la conclusion du débat.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, avant l'adoption de la motion j'aimerais dire qu'il s'agit là d'une nouvelle façon de procéder, qui nous a paru acceptable durant la guerre quand les membres de tous les partis tenaient à faciliter les travaux de la Chambre. Nous l'avons acceptée encore à la dernière session, parce nous savions que le Gouvernement avait tel programme législatif et que nous désirions en faciliter l'examen.

Je crois, cependant, que cela constitue un précédent qu'on ne saurait accepter sans un mot de protestation au nom des simples députés. Le débat sur l'Adresse sera ainsi interrompu et, en quelque sorte, il perdra de son intérêt tout en durant plus longtemps. Dans l'intérêt de nos délibérations, mieux vaudrait poursuivre et terminer le débat sur l'Adresse, comme le veut la marche normale de nos travaux.

Autre chose. Si les interruptions prolongent considérablement le débat, la Chambre perd au moins un des jours réservés aux mesures d'initiative parlementaire. Selon le Règlement, les quatre premiers jeudis sont réservés à ces mesures. Aujourd'hui est le premier de ces quatre jours et il y en a trois autres. Si le débat sur l'Adresse se prolonge au delà des trois prochains jeudis, les simples députés perdront une des occasions qu'ils ont d'étudier les motions d'initiative parlementaire.

J'avais pensé qu'à cette session-ci, dont le programme n'est pas très chargé, le Gouvernement reviendrait tout probablement à la pratique habituelle. Je tiens donc à protester, non seulement au nom de mes collègues, mais au nom des autres députés qui, je le sais, partagent notre avis. J'espère, je le répète, que la Chambre n'acceptera pas cette façon de procéder comme un précédent à suivre à l'avenir.

(La motion est adoptée.)

FEU THOMAS LANGTON CHURCH

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les honorables membres de la Chambre ont été fort attristés à la nouvelle du décès, survenu la semaine dernière, de l'un des plus anciens, des plus respectés, et je dirais même des mieux aimés, des membres de la Chambre des communes, M. Thomas Langton Church, qui représentait la circonscription de Broadview, Toronto, depuis 1935.

La mort de M. Church met fin à une carrière remarquable consacrée au bien-être de la ville de Toronto et du pays tout entier. Je

doute qu'ils soient nombreux, ceux qui ont joui de la confiance de leurs électeurs aussi longtemps que lui, car il a rempli des fonctions publiques, presque sans interruption, depuis 1898 jusqu'à sa mort. Les premières fonctions publiques qu'il remplit, en 1898, furent celles de membre de la Commission des *High Schools* de Toronto. En 1905, il fut élu échevin et fit partie du conseil municipal jusqu'à la fin de 1921. En 1910, les contribuables l'élaient au Bureau des commissaires et à partir de 1915 jusqu'à la fin de 1921, il fut maire de Toronto. Dans toute l'histoire de Toronto, aucun autre maire, je crois, n'a égalé ce record.

De plus, M. Church fit partie du conseil d'administration de l'Hôpital général de Toronto pendant 17 années, et, pendant 15 ans, du conseil d'administration de cette grande institution qu'est l'Exposition nationale canadienne.

En 1909 et 1910, il formula une proposition en vue de l'aménagement, à Toronto, d'un port digne de l'importance grandissante de la ville; il fut membre de la commission du port après sa réorganisation et en devint plus tard le président. En sa qualité de maire, il fut président de la commission de police de Toronto et siégea pendant sept ans à la commission hydroélectrique de la ville.

Deux fois président de l'Union des municipalités canadiennes, M. Church fut également, à diverses époques, président de l'*Ontario Municipal Electrical Association*, de l'*Hydro Radial Union* et de l'Association des municipalités de l'Ontario. Reçu au barreau d'Ontario en 1897, il fut plusieurs années avocat général de la commission d'électricité de Toronto.

Il fut élu député au Parlement en 1921. Défait aux élections générales de 1930, il remporta la victoire à une élection complémentaire en 1934. Tous les députés conviennent qu'il a fait preuve ici des magnifiques qualités qui lui ont valu l'estime des électeurs de Toronto pendant tant d'années. Son aptitude à se faire des amis et à les conserver et son dévouement à sa ville natale ont été, peut-être, ses deux qualités les plus remarquables.

Il était aimable, généreux, honnête et inflexible, en toutes circonstances. Homme de principe, il a toujours défendu ses opinions avec la plus grande constance et la plus grande fidélité bien que, peut-être, elles ne fussent pas de celles qui sont les plus généralement appuyées. Jamais son attitude n'a fait de doute. Il savait ce qu'il voulait et il le disait à ses mandants, à la Chambre et à la nation. Jamais peut-être un homme public n'a-t-il défendu ses convictions avec autant d'ardeur. Pourtant je doute qu'un seul ait